

Je soussigné[e] M. Mme

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél. : E.mail :

Vous prie de bien vouloir autoriser :

Association Société Restaurant Autres (préciser)

Nom de l'association/Raison sociale :

Adresse :

À occuper le domaine public :

- date de l'occupation et horaires :
- Lieu de l'emplacement souhaité :
- Activité(s) :
- À l'occasion de :

☞ Pour les travaux et activités professionnelles, merci de compléter le verso de cette fiche.

Vous sollicitez une interdiction de stationnement : OUI - NON

Si OUI, veuillez préciser les voies concernées :

Vous sollicitez une interdiction de circulation : OUI - NON

Si OUI, veuillez préciser les voies concernées :

Vous prévoyez une déambulation ou un cortège : OUI - NON

Si OUI, veuillez préciser le trajet :

Pièces justificatives à fournir :

- un plan d'occupation du domaine public (avec lieu d'emplacement souhaité, superficie occupée et détail des installations prévues)
- Un plan des itinéraires des défilés, cortèges/déambulations, courses, etc... faisant apparaître le sens de circulation (si réponse positive à la troisième question).

Pour les associations :

- Attestation d'assurance responsabilité civile

Pour les professionnels :

- Un extrait de KBIS daté de moins de 3 mois
- Une attestation d'assurance couvrant l'activité sur le domaine public en cours de validité.

Complétude pour travaux et professionnels :

- Numéro de permis de construire, ou déclaration de travaux :
- Occupation d'une emprise au sol de longueur m * largeur m pour :
- Stationnement de benne(s) à gravas
 - Dépôt temporaire de matériaux
 - Installation d'échafaudage
 - Stationnement d'un camion ou camionnette de déménagement ou de livraison
 - Installation de chantier (cloture de chantier, stationnement d'engins ou machines,...)
 - Permission de voirie - à préciser (abaissement de bordure, demande d'enseigne, intervention sur réseaux...)
 - Autre (à préciser) :

Informations :

L'autorisation sera délivrée sous réserve de faisabilité technique en parfaite sécurité. Un arrêté définira les règles que le demandeur devra respecter. Le délai d'instruction est de 8 jours.

Si le chantier impacte la circulation publique, la présente demande doit être complétée par une demande d'arrêté de circulation (à déposer 15 jours avant la date souhaitée)

Attention : cette demande ne se substitue pas aux autres autorisations spécifiques tels que Permis de construire, Déclaration de travaux...

Protection des données personnelles :

Remplissant une mission d'intérêt public encadrée par le Code de la voirie routière et du CGCT, la Ville de Dechy procède à un traitement de données à caractère personnel aux fins de gestion des travaux sur la voie publique et de suivi administratif des demandes d'occupation temporaire du domaine public.

Ces données à destination des services de la mairie habilités à les traiter sont conservées pendant 6 mois.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018 vous disposez sur vos données d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation que vous pouvez faire valoir en adressant une demande écrite à la Ville de Dechy à Monsieur le Maire de Dechy - RGPD - Mairie de Dechy - Place Jean Jaurès 59187 Dechy, ou directement auprès du Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : DOUAISIS-AGGLO - DPD - 746 rue Jean Perrin, Parc d'Activités de Dorignies, BP 300 - 59351 Douai Cedex, ou par mail à dpd@douaisis-agglo.com.

Si vous estimez, après avoir contacté le Délégué à la Protection des Données, que vos droits concernant vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Fait à : Le : Signature du demandeur

Pour toute question, vous pouvez contacter les services au 03 27 95 82 00 ou par mail à :

Pour l'urbanisme : urbanisme@ville-dechy.fr - pour l'événementiel : communication@ville-dechy.fr

Observations du service urbanisme et/ou événementiel :